

CONTRAT COUREUR

**CENTRE REGIONAL D'ENTRAINEMENT ET DE FORMATION EN VOILE
DIJON – BOURGOGNE**

Ce contrat formalise le lien entre l'athlète et le centre régional d'entraînement et de formation en voile. Il est signé par le responsable du centre, le coureur ou ses parents s'il est mineur et l'entraîneur de la série concernée.

Obligation minimum afin d'intégrer le centre régional d'entraînement et de formation en voile de Dijon :

- Etre licencié dans un des clubs de la ligue de Bourgogne de voile
- Avoir un niveau équipe de club minimum et être sélectionné aux championnats de France espoir de l'année sportive précédente

Il est établi que le coureur s'engage à :

- Avoir une attitude motivée et motivante pour l'ensemble du groupe.
- Respecter l'ensemble des athlètes ainsi que les décisions prises par l'entraîneur ou le responsable du centre.
- Avoir un programme d'entraînements et de régates ayant comme finalité minimum la participation à un championnat de France (espoir ou senior)
- Participer à un minimum de 2 stages en mer, au stage préparatoire sur le site des Championnats.
- Suivre un programme d'entraînement physique régulier.
- Effectuer les tests et suivi médicaux organisés par le centre régional d'entraînement et de formation en voile
- Apposer dès le début de saison sur son matériel l'ensemble des logos des partenaires de la ligue de Bourgogne de Voile

En contrepartie le centre s'engage à :

- Intégrer le coureur dans l'équipe de ligue et mettre en place un suivi régulier
 - Déplacements collectifs sur des entraînements en mer ou régionaux
 - Déplacements sur des régates de niveaux nationales et sur les championnats de France
 - Suivi social et éducatif des athlètes
- Mettre en place un suivi physique et médical régulier organisé au niveau régional et en relation avec des personnels compétents.
- Proposer des aides coureurs. Elles prendront en compte les résultats de la saison passée, l'investissement fourni et les objectifs de la saison en cours. Ces aides proviennent à la fois de subventions du conseil régional et de fonds propres du centre d'entraînement.
- Lui fournir une tenue lors du championnat de France 2008

Date de la signature :

Le coureur : _____ le responsable du centre :

l'entraîneur de série :